

Recherches sociographiques



Camille MESSIER, *Le traitement des cas d'inceste père-fille : une pratique difficile*

Denys Delâge

Volume 28, numéro 2-3, 1987

La famille

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056327ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056327ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Delâge, D. (1987). Compte rendu de [Camille MESSIER, *Le traitement des cas d'inceste père-fille : une pratique difficile*]. *Recherches sociographiques*, 28(2-3), 502–503. <https://doi.org/10.7202/056327ar>

L'image qui ressort du récit présenté par Normandeu laisse penser à un certain ordre naturel des choses où un garnement devient un bandit parce que ça paye et que c'est une vie excitante et où les risques du métier comportent leur lot d'« accidents » (faire du temps). Il est fort possible que l'infracteur ait donné cette image naturelle des choses. Il appartenait toutefois à l'auteur de la scruter sous tous ses aspects et surtout de la situer.

Les « victimes » maintenant. Ce sont surtout des petits commerçants pour qui l'expérience est traumatisante, psychologiquement et parfois physiquement, alors que, sur le plan financier, ils doivent compter les coûts du vol et les coûts des mesures prises afin de le prévenir. Ces petits commerçants se fatiguent vite de « collaborer » avec la justice, qui serait inefficace, en plus de leur faire perdre leur temps et de leur causer des ennuis aussi grands que ceux causés par les infracteurs.

L'appareil pénal réapparaît cette fois à partir de la « victime » et Normandeu ne s'y attarde pas davantage. Inefficace pour l'infracteur, inefficace pour la « victime », à quoi peut bien servir cet appareil ? Quelle en est la fonction et comment fonctionne-t-il pour en être ainsi, alors même qu'il se déclare devoir réhabiliter le « criminel » et protéger la victime ? Peut-être que la valeur même de cet appareil est là où l'on situe son échec. Réformes et contre-réformes peuvent bien prendre tout leur sens dans la gestion des « risques sociaux » qu'elles permettent, assurant du même coup la vie du gestionnaire.

Jacques LAPLANTE

*Département de criminologie,
Université d'Ottawa.*

Camille MESSIER, *Le traitement des cas d'inceste père-fille: une pratique difficile*, Comité de la protection de la jeunesse, Ministère de la justice, Gouvernement du Québec, 1986, 596 + 68p. (« Études et recherches », 6.)

Cette monographie fait le point sur l'intervention sociale au Québec à propos des cas d'inceste. Camille Messier a analysé l'ensemble des dossiers relatifs à des signalements d'inceste père-fille qui ont été retenus pour enquête durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1981. Cela représente quatre-vingt-cinq jeunes filles, dont elle nous dresse le profil. L'auteur a aussi interviewé longuement les praticiens responsables de ces dossiers ; elle nous les décrits, pour ensuite exposer et évaluer leur manière d'établir un diagnostic, leur mode d'intervention et les résultats obtenus.

D'entrée de jeu, l'auteur nous cerne les faits nouveaux autour de la question de l'inceste. D'abord, la publication à Ottawa, en 1984, du rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, connu sous le nom de rapport Bradley. On y prend nettement le parti de la protection des enfants et des jeunes et de la sauvegarde de leur intégrité. Le comité a commandé à la firme Gallup un sondage auprès d'un échantillon représentatif de Canadiens adultes portant sur les actes sexuels non désirés (exhibitionnisme, menace d'agression sexuelle, attouchements aux parties sexuelles du corps, agressions ou tentatives d'agression sexuelle). Une femme sur deux et un

homme sur trois en auraient été victimes au cours de leur vie, et ces incidents auraient eu lieu à 80 % durant l'enfance ou l'adolescence. Un agresseur sur quatre serait un membre de la famille ou une personne ayant une position de confiance à l'égard de l'abusé. Les victimes constitueraient 4 % de la population canadienne, soit moins d'une famille sur vingt-cinq, puisque la pratique de l'inceste est souvent récurrente dans une famille. Nous sommes loin des évaluations catastrophiques de certains chercheurs américains. Les faits nouveaux concernent en second lieu le recours à de nouvelles méthodes de traitement, inspirées, comme à Repentigny, de la méthode de Giaretto : thérapie individuelle de chaque membre de la triade père-mère-fille, et thérapie par petits groupes pour chacun (groupes de pères, groupes de mères, groupes de filles).

L'étude des dossiers des six premiers mois de 1981 nous révèle que les jeunes filles ont en moyenne treize ans au moment du signalement ; une fois sur deux elles feront par la suite l'objet d'un placement dans une famille d'accueil ; elles sont un peu plus souvent issues de famille vivant d'un travail que de l'assistance sociale. La surreprésentation des familles d'assistés sociaux n'est-elle qu'un artefact de l'intervention plus fréquente des services sociaux dans ces milieux, ou bien s'agit-il d'une conséquence de l'isolement et, plus globalement, de la rupture avec les mécanismes d'échange de l'ensemble de la société ? La liste des problèmes identifiés chez les parents confirmerait la thèse de l'isolement, dont l'auteur, malheureusement, ne discute pas. En effet, bien avant l'obsession sexuelle (34 % des pères et 9 % des mères), l'alcoolisme (38 % des pères et 13 % des mères) ou la violence (42 % des pères et 15 % des mères), vient le repliement sur soi (60 % des pères et 52 % des mères).

Les intervenants sociaux s'opposent à la fois à la judiciarisation et à la déjudiciarisation systématique des cas. Le processus judiciaire implique des coûts et de longs délais, la preuve est en outre très difficile à établir et, enfin, il ne règle pas les problèmes sociaux, qui, par contre, ne trouvent généralement pas de dénouement sans le recours à la contrainte, ne serait-ce que la menace d'un recours à l'appareil judiciaire. L'intervention du Comité de la protection de la jeunesse est efficace, car elle a pour résultat de faire cesser l'abus sexuel dans la grande majorité des cas (environ 85 %). Si, dans l'ensemble, trois jeunes filles sur quatre collaborent avec les services sociaux, pour les mères ce serait un peu plus d'une sur deux (55 %) et un père sur quatre seulement ; dans l'ensemble, une famille sur trois collabore à un traitement. Puisque la pratique de l'inceste s'accompagne de problèmes multiples dans les familles et que l'intervention suppose l'intrusion dans la vie privée, le travail des intervenants s'avère particulièrement délicat ; l'auteur nous présente à cet égard leurs opinions, leurs hésitations, leurs malaises.

L'analyse est menée rigoureusement et l'écriture alerte. La facture générale est davantage celle d'un rapport de recherche que d'un livre. La publication est accompagnée d'un cahier synthèse de 68 pages.

Denys DELÂGE

*Département de sociologie,
Université Laval.*